Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0204-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2025_0204

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 3

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBIN Jacques , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
M. JEFFROY Christian à Mme AURIAC Cécile, Mme PRUD'HOMM Denise à M. ARHANT Guirec, M. SEUREAU Cédric à M. LE BIHAN Paul

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dispositif de soutien communautaire renforcé en faveur de la production de logement abordable : prolongation des délais de réalisation pour 5 opérations de logement social de Terres d'Armor Habitat

Exposé des motifs

Par délibération du 26 mars 2024, le Conseil Communautaire a mis en place un dispositif de soutien communautaire renforcé aux projets de production de logements sociaux et abordables non équilibrés.

Par délibération du Bureau Exécutif du 8 octobre 2024, cinq opérations de Terres d'Armor Habitat ont bénéficié de subventions dans le cadre de dispositif.

Par courrier daté du 30 septembre 2025, Terres d'Armor Habitat sollicite une prorogation des délais d'exécution pour ces cinq opérations, aux motifs indiqués ci-après :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0204-DE

Commune	Nom de l'opération	Nb. de lgts	Année de programmation	Motif de la sollicitation de prorogation
Cavan	Lotissement Kerhuellan 2	12	2024	« Démarrage des travaux prévu en mai 2026 »
Prat	Rue Saint Joseph	5	2024	« Lancement de l'appel d'offre en décembre 2025, démarrage des travaux en avril 2026 »
Penvénan	Quartier des promenades	12	2025	« Démarrage janvier 2027 »
Plounévez-Moëdec	Les Ajoncs	3	2026	« Décalée en programmation 2026, appel d'offre MOE infructueux. Lancement du projet en conception réalisation courant octobre ».
Lannion	Venelle des trois avocats	7	2024	« Démarrage prévu en février »

Afin de pouvoir mettre en application le dispositif de soutien pour ces cinq opérations, il est proposé d'autoriser la prorogation de délais d'exécution. Les montants maximum octroyés restent inchangés.

Le cas échéant, les conventions précisant les conditions et modalités de versement et de communication déjà signées entre Lannion-Trégor Communauté, l'organisme HLM et les communes seront amendées.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération n°CC_2024_0039 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 26 mars 2024, définissant le cadre du dispositif de soutien communautaire renforcé aux projets de création de logements déficitaires et notamment son inscription budgétaire dans le cadre des enveloppes financières inscrites au Programme Local de l'Habitat de LTC (AP/CP) ;

VU La délibération n°BE_2024_0158 du Bureaux Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, en date du 8 octobre 2024, attribuant des subventions aux cinq opérations de Terres d'Armor Habitat ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0204-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à LA MAJORITÉ

(Par 1 abstention)

DECIDE DE :

APPROUVER la prorogation des délais d'exécution des cinq opérations de Terres d'Armor Habitat bénéficiant du dispositif de soutien renforcé.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.